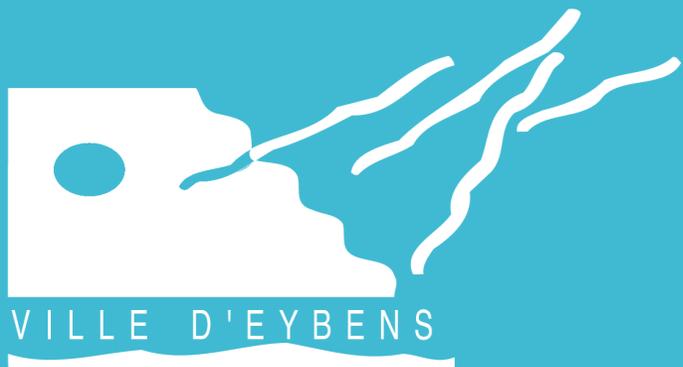


Conseil municipal d'Eybens 10/11/2022



Introduction





Décisions du Maire

Règlement de fonctionnement unique pour tous les établissements d'accueil du jeune enfant de la commune (Dernière délibération en décembre 2021 pour harmonisation).

Les ajustements de cette version

- Suite au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, le médecin référent santé devient référent santé et inclusion avec un profil médecin élargi à celui de puéricultrice ou infirmière. Les missions sont définies. P7
- Les déductions autorisées et les jours de fermeture p 9
 - Une semaine de fermeture supplémentaire la 3^{ème} semaine d'août
 - Les ponts définis chaque année par décision municipale.
 - Une 2e journée pédagogique annuelle pour l'ensemble des équipes.
- Le fonctionnement de la commission d'attribution des places en EAJE et les critères associés

DEL20221110_1
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Règlement de
fonctionnement des
établissements d'accueil de
jeunes enfants

Attribuer des places d'accueil dans les structures de façon claire et transparente

Optimiser la fréquentation des EAJE en tenant compte au mieux des besoins des enfants et des familles

Garantir l'équité et la mixité sociale d'accueil suivant des critères définis sociaux, de santé, liés à la famille tout en tenant compte de l'âge des enfants

Critères de priorisation pondérés

Commission réunie au moins 1 fois par an

Commission ouverte aux élus de l'opposition

Dossiers présentés de manière anonyme

Charte de fonctionnement publique publiée sur le site internet

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement de fonctionnement pour les EAJE de la ville d'Eybens

DEL20221110_2
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Ecoles
maternelles et élémentaires
– sectorisation :
modification du périmètre
scolaire

Mise à jour de la carte scolaire pour une meilleure adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, nombre de postes d'enseignants et des effectifs scolaires.

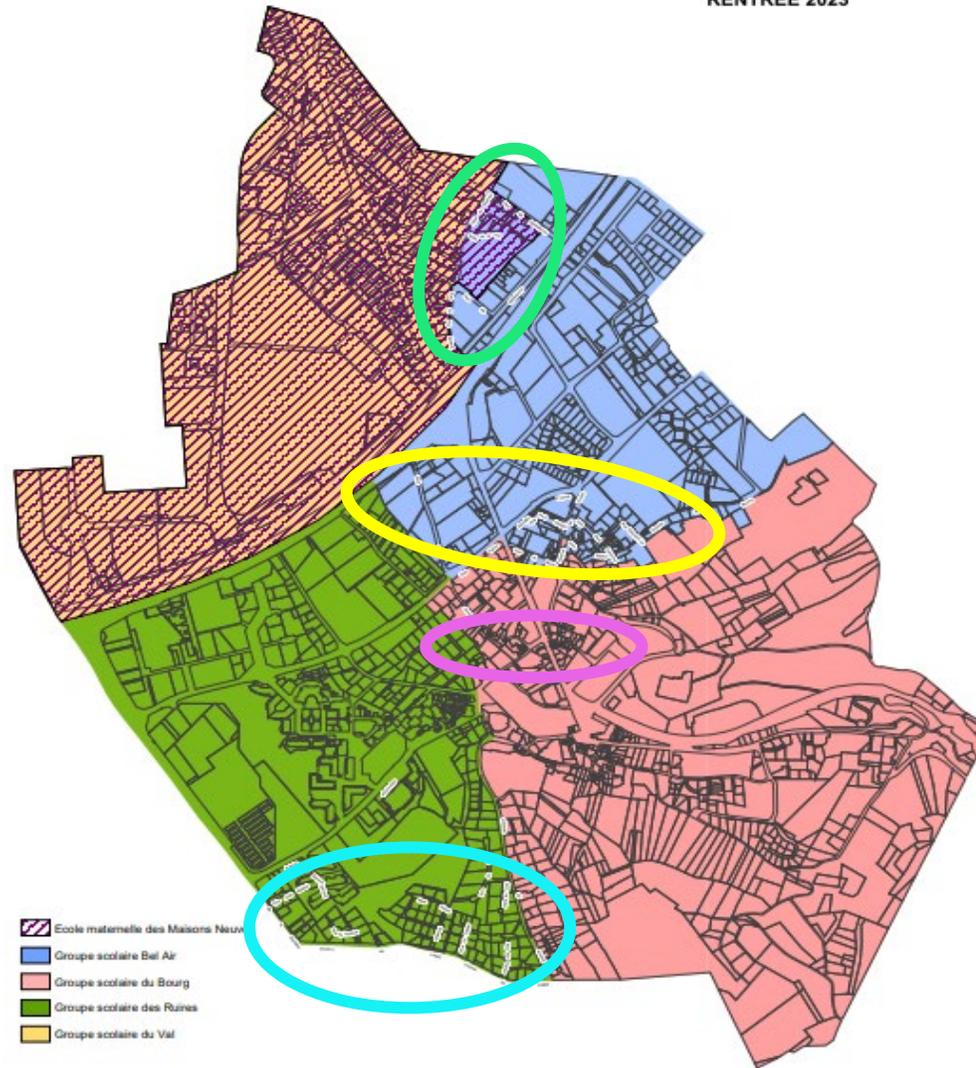
Affectation des élèves en fonction de leur domicile à un secteur = compétence de la commune pour les écoles publiques du 1er degré

Objectif : **équilibrer les effectifs des écoles** en tenant compte des programmes de logements en cours, **favoriser la mixité sociale**, éviter les fermetures de classes (notamment sur secteur Bel Air)

Travail depuis 2 ans fait en lien avec l'inspection académique et les directeurs des écoles d'Eybens

Mise en place dès janvier 2023 pour les nouvelles inscriptions pour la **rentrée 2023 / 2024**

DEL20221110_2
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Ecoles
maternelles et élémentaires
– sectorisation :
modification du périmètre
scolaire



De Bourg Vers Bel Air

De Bourg Vers Ruines

De Ruines Vers Bourg

De Maisons Neuves Vers Bel Air
(maternelle seulement)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces modifications de la carte scolaire

DEL20221110_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Appel à projets –
Accueil périscolaire

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire : coordination, cohérence et complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Renforcement du **partenariat avec les associations du territoire pour proposer des interventions sur les temps périscolaires** pour des ateliers artistiques, culturels, physiques et sportifs, sociaux et civiques, scientifiques et techniques.

Activités de découverte adaptée à l'âge du public, sur des créneaux 17h à 18h, sans inscription

Planning d'intervention **équitable** entre les 4 groupes scolaires de la commune

Subvention de 30€ max /heure

Evaluation de la qualité du projet pédagogique et de l'encadrement proposé

Il est demandé au conseil municipal **d'approuver l'appel à projet et le projet de convention, autoriser le Maire à signer les conventions, autoriser les dépenses** et les paiements liés à ces interventions

DEL20221110_4
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Signature de
l'avenant n°1, à la
convention de création de
service unifié entre les
communes d'Eybens,
Bresson et Poisat,
définissant la répartition des
charges afférentes des
temps collectifs

Cadre de la **Convention Territoriale Globale**, service unifié **Relai Petite Enfance entre Eybens Bresson et Poisat**

Avenant définissant la mise en place de temps collectifs culturels et de temps de formation des assistant(e)s maternel(le)s

Temps collectifs culturels pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis (musique, bibliothèque, pédagogie petite enfance) organisés dans une des communes et ouvertes aux autres

Temps de formation dédiés aux assistant(e)s maternel(le)s

Coût pour chaque commune au prorata du nombre d'assistant(e)s maternel(e)s ayant participé à ces activités

La coordinatrice RPE s'assure de la **qualité** de la prestation et de **l'équité** de l'offre sur le territoire

Il est demandé au conseil municipal **d'approuver l'avenant, d'autoriser** le Maire **à le signer** et à **solliciter le concours financier** de Bresson et Poisat

Harmonie Eybens-Poisat

Projet de monter **QUEEN SYMPHONY**, l'œuvre de T. Kashif
Pour orchestre philharmonique et chœur

Le dernier projet subventionné remonte à 2019

Les enjeux sont importants :

- s'approprier l'œuvre d'une composition moderne
- développer la pratique et le niveau de l'orchestre
- coopération avec le chœur EquiNox de Meylan
- recrutement de choristes amateurs de l'agglomération

Budget prévisionnel : 10 486 €

Montant de la subvention demandée : 2 000 €, soit 19.7%

- Location et achat de partitions
 - Campagne de recrutement
- Communication autour du projet

DEL20221110_5
EDUCATION, SPORT
ET CULTURE – Subvention
à projet - Harmonie
Eybens Poisat

DEL20221110_6
EDUCATION, SPORT
ET CULTURE – Co-
réalisation pour le
spectacle En
pleine France, saison
culturelle 2022-2023

"Algérie 1962-2022 :
des récits et des solidarités en partage"

"En pleine France"

Création de la compagnie El Ajouad (Les généreux)
Programmée à l'Odyssée en co-réalisation avec la
MC2,

La Rampe / La Ponatière et SMH en scène.

2 représentations le 1er/12, à 14h pour les scolaires
et le 2 /12 à 20h tous publics

Une convention de partenariat définit les modalités
logistiques et financières (partage du reste à charge et
reversement de billetterie) établies avec les 4
structures :

- Budget prévisionnel : 22 308,84 €
- Reste à charge estimé : 17 280,84 € soit
 - 4 320,21 € par structure

DEL20221110_7
CITOYENNETE ET VIE
ASSOCIATIVE – Subvention à
projet pour l’association
Union des Commerçants
d’Eybens

Dans le cadre de ses activités d’animation et de promotion du commerce local, l’union commerciale organise, avec le soutien de la commune et d’un collectif d’habitants, son troisième **Marché de Noël, le samedi 3 décembre 2022** sur les places du Bourg.

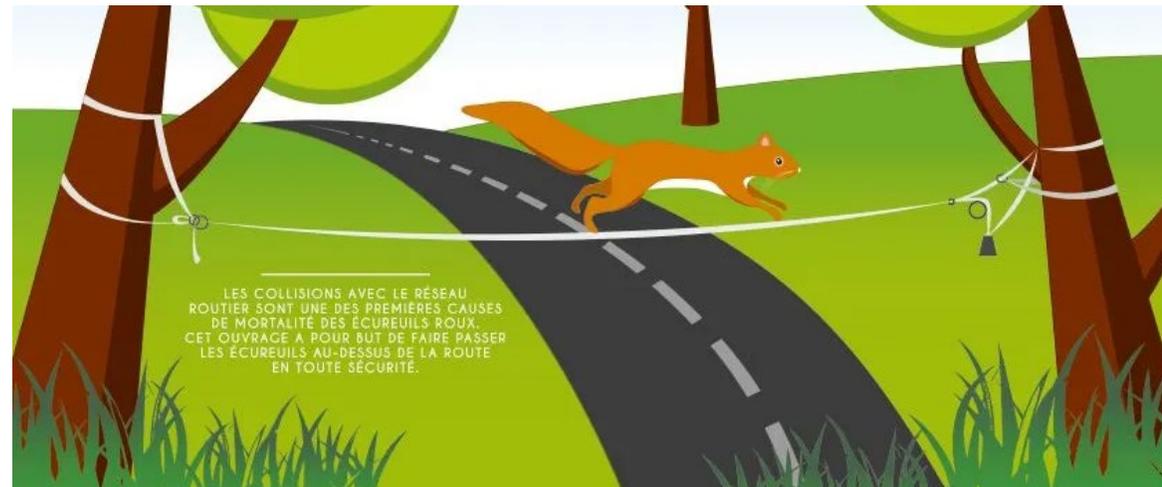
Cette journée rassemblera une soixantaine d’exposants et de nombreuses animations, contribuant ainsi directement à vie locale et au rayonnement d’Eybens.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil municipal :

- d’attribution d’une **subvention à projet de 3 500 € à l’UCE** (dont le 1er tiers sera versé à l’issue du Conseil municipal et les deux tiers restants sur présentation d’un bilan du projet).

DEL20221110_8
CITOYENNETE ET VIE
ASSOCIATIVE – Convention
de partenariat pour la
création d'un écuoduc
avenue de Bresson

- Le projet de créer un écuoduc (traversée aérienne pour écureuil) a pour but de favoriser la biodiversité dans le secteur de l'Espace nature. Il a été observé plusieurs écrasements d'écureuils avenue de Bresson qui marque une coupure entre la franche verte et l'espace nature .Le financement de l'écuoduc sera de 2 700 € pour la ville (la pose du poteau) et de 1500€ pour la LPO (pose de l'écuoduc et entretien pendant 5 ans)
- Ces 1 500 € investis par la LPO pour le projet d'Eybens font partie d'une enveloppe globale de 25 000 € allouée à la LPO pour un projet d'installer 9 écuoducs dans l'agglomération au titre du contrat vert et bleu (Métropole 50 %, Région 30 %, Département 15 %, autofinancement LPO 5%).
- il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention .



DEL20221110_9
CITOYENNETE ET VIE
ASSOCIATIVE – Constitution
d'une équipe communale
pour la campagne de
recensement de la
population en 2023

- Rappel : depuis 2018, la commune > 10 000 hab. → recensement annuel par sondage d'un échantillon de 8% de la population; sur 5 ans. Après 5 ans, le sondage de 40% de la population permet d'estimer la population officielle de la commune
- Date : 19 janvier au 25 février 2023
- Objectif : constitution d'une équipe interne :
 - Coordonnateur communal
 - Coordonnateur suppléant
 - Correspondant RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés)

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à la réglementation :

- de nommer un coordonnateur communal et son suppléant,
- de nommer un correspondant RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés),
- d'autoriser le Maire à prendre les arrêtés de nominations correspondants.

DEL20221110_10
CITOYENNETE ET VIE
ASSOCIATIVE – Recrutement
et rémunération des agents
recenseurs

Préparation et réalisation des enquêtes de recensement qui auront lieu du 19 janvier au 25 février 2023

Objectif : recruter le nombre nécessaire de recenseurs (3 max) et fixer leur rémunération pour la période du 2 janvier au 3 mars 2023

Il est proposé de rémunérer les agents de la façon suivante

- 2 € brut / feuille de logement, 2, 60 € brut / bulletin individuel,
- 12,50 € brut / heure de formation INSEE, de tournée et de réunions de suivi
- 100 € brut d'indemnité de défraiements

→ Cout total : 3500€ brut

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modalités de recrutement

**DEL20221110_11 FINANCES
- RESSOURCES - Convention
de partenariat entre
Grenoble-Alpes Métropole et
la commune d'Eybens
relative à la mise en œuvre
des clauses emploi dans la
commande publique**

La commune d'Eybens souhaite s'inscrire dans **une démarche d'achat socialement responsable** et dans ce cadre, bénéficier de l'appui de Grenoble-Alpes Métropole à travers la signature d'une convention décrivant les engagements réciproques ;

La convention précitée s'exécutera pour **une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023**, reconductible une fois de manière tacite pour une même durée ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat à conclure avec Grenoble-Alpes Métropole relative à la mise en œuvre des clauses emploi dans la commande publique,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**DEL20221110_12 FINANCES
- RESSOURCES - Adhésion à
l'offre de mutualisation
risques et résilience de
Grenoble-Alpes Métropole**

Cette délibération entre dans le cadre du Pacte de gouvernance : volonté partagée de développer la mutualisation de services entre la Métropole et ses communes membres

Objectifs poursuivis :

- Bâtir des formes nouvelles de coopération entre les communes et la Métropole
- Réaliser des économies d'échelle partagées
- Permettre une homogénéisation du niveau de services et d'ingénierie pour l'ensemble des habitants de la Métropole

L'offre de mutualisation Risques & Résilience :

- se présente dans un 1er temps sous forme de prestation de service sur la mise à disposition de ressources, outils, expertises, conseils,... (la perspective de service commun s'envisage à plus long terme, au regard des pouvoirs de police)
- se distingue des missions et activités Risques & Résilience menées par la mission risques dans le cadre des compétences ou des obligations réglementaires métropolitaines (PICS, PLUi ou certification ADS)
- Constitue un plus et une ressource pour les communes et la coopération au sein du bloc communal

**DEL20221110_12 FINANCES
- RESSOURCES - Adhésion à
l'offre de mutualisation
risques et résilience de
Grenoble-Alpes Métropole**

Les principales activités qui seront proposées dans le cadre de l'Offre de Mutualisation Risques et Résilience seront :

- Animation d'un réseau communal « Risques & Résilience » avec différents ateliers thématiques, études de cas, exercices pluri communal...
- Amélioration des capacités de sauvegarde communales : développement / transmission / appropriation de nouvelles méthodologies pour renforcer, homogénéiser les Plans Communaux de Sauvegarde, dont la logique de Plan d'Anticipation Graduée (PAG).
- Mise à disposition et actualisation des nouvelles connaissances Risques / Vulnérabilités : données et illustrations cartographiques, indicateurs, diagnostics risques territoriaux ...
- Production et suivi d'outils de gestion tels que l'Application Cartographique D'aide à la gestion de Crise (ACDC) dont l'objectif est de proposer une aide à la décision en matière de gestion de crise communale, mais aussi de proposer un outil de capitalisation des retours d'expérience.
- Mise à disposition de conseils et d'expertises techniques en amont des opérations d'urbanisme complexes à enjeu communal (Il ne s'agit pas d'une activité de pré-instruction des autorisations du droit des sols et ne porte pas sur les projets individuels).

**DEL20221110_12 FINANCES
- RESSOURCES - Adhésion à
l'offre de mutualisation
risques et résilience de
Grenoble-Alpes Métropole**

L'adhésion de la commune d'Eybens s'élève en 2023 à 481 €.

Considérant que cette offre de mutualisation s'inscrit dans les obligations réglementaires des communes et de la Métropole en matière de prévention des risques et des catastrophes ;

Considérant l'intérêt de cette offre de mutualisation pour permettre la mise à jour régulière du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et garantir leur caractère opérationnel ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune à l'offre mutualisée « Risques et Résilience »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type de prestation de service « Risques et Résilience »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de « géoservice » permettant la mise à disposition de l'application cartographique d'aide à la gestion de crise.

**DEL20221110_13 FINANCES
– RESSOURCES – Prise en
charge des frais de mission –
Congrès des Maires de
France du 22 au 24
novembre 2022**

L'AMF organise, du 22 au 24 novembre 2022, le 104e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France.

Dans le cadre d'un mandat spécial, les élus peuvent être amenés à se déplacer hors du cadre communal

M. le Maire et son adjointe Béatrice Bouchot participeront prochainement à ce congrès à Paris.

La prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants votés lors du Conseil municipal du 21 mars 2019– délibération n°5.

**DEL20221110_14 FINANCES
- RESSOURCES - Evolution
des tarifs en 2023 - encarts
publicitaires dans le journal
municipal d'Eybens**

Les tarifs des encarts publicitaires n'ont pas évolué depuis cinq ans.

Il est proposé au Conseil municipal de voter **une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2023**

Création de trois nouveaux formats (2/16ème, 3/16ème et 4/16ème) pour l'insertion publicitaire dans la page du journal qui lui est consacrée.

**DEL20221110_14 FINANCES
– RESSOURCES – Evolution
des tarifs en 2023 – encarts
publicitaires dans le journal
municipal d’Eybens**

Taille de l’encart publicitaire dans la page	Tarifs
1/16 ^{ème} de page	80 € le numéro 450 € les 6 numéros
2/16 ^{ème} de page	160 € le numéro 920 € les 6 numéros
3/16 ^{ème} de page	240 € le numéro 1 400 € les 6 numéros
4/16 ^{ème} de page	320 € par numéro 1 860 € les 6 numéros

Si des espaces publicitaires ne sont pas vendus, la commune pourra utiliser cet espace pour annoncer des manifestations communales qui seront insérées dans le bas de la page.

Il est proposé au Conseil municipal d’approuver ces dispositions.

**DEL20221110_15 FINANCES
- RESSOURCES – Création
d'un Comité Social
Territorial local**

Dans la perspective des élections professionnelles du 08/12/2022, la collectivité a délibéré en mai pour instituer un **Comité Social Territorial (CST)**, qui vient fusionner le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Après validation par les représentants du personnel et dans le prolongement de la situation actuelle et suite à une erreur il est proposé

De fixer le **nombre** de représentant-e-s du **personnel titulaires** au sein du CST à **4**

De fixer le **nombre** de représentant-e-s de la **collectivité** titulaires au sein du CST à **4**

**DEL20221110_16 FINANCES
- RESSOURCES - Avenant n°
1 au marché MP22_07 Achat
de matériels d'éclairage
public Lot n° 01 : Fourniture
de luminaires éclairage
public**

La commune d'Eybens a engagé une opération de rénovation du réseau d'éclairage public. Cette rénovation prévoit la réalisation d'une partie de travaux en régie avec l'achat de fourniture diverse, notamment de luminaire.

Le marché "fourniture de luminaires éclairage public " a été attribué en CAO à la société Eclatec pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT.

L'acheteur peut modifier le marché lorsque les modifications ne sont pas substantielles. Au cours de la planification des interventions, il a paru nécessaire de modifier une donnée technique de la commande.

Il convient donc de procéder à l'ajout d'un prix nouveau au bordereau des prix unitaires L'avenant ne comporte pas d'incidence financière, car le montant du marché reste inchangé.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire, à signer l'avenant n° 1 au marché MP22_07 Achat de matériels d'éclairage public Lot n° 01 : Fourniture de luminaires éclairage public, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution

DEL20221110_17
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Intervention du
Grenoble Métropole
Cyclisme 38 (GMC38) en
direction de classes
élémentaires d'Eybens

du 12/09/22 au 21/10/22

le GMC38 est intervenu en appui pédagogique auprès de 2 classes de l'école du Val, dans le cadre de l'apprentissage du « savoir rouler » au cours du cycle élémentaire

18 h d'intervention

540 € de subvention

DEL20221110_18
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Intervention du
Handball Club Echirolles
Eybens en direction de
classes élémentaires
d'Eybens

du 03/01/22 au 11/02/22

HBC2E est intervenu en appui pédagogique auprès de 2 classes de l'école des Ruires, dans le cadre de l'apprentissage du « savoir rouler » au cours du cycle élémentaire

18 h d'intervention

540 € de subvention

DEL20221110_19
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE – Intervention du
Basket-ball Club Eybens
Poisat (BBCEP) pour Sport
Passion durant les vacances
d'automne du 31/10 au
4/11/22

du 31/10 au 04/11/22

Intervention du BBCEP dans un cycle de 4 séances de Sport Passion à destination de 11 enfants de 6 à 11 ans.

10h d'intervention

300 € de subvention

Il existe sur le site HP de nombreux équipements sportifs dont des gymnases permettant la pratique des sports conventionnels comme le basket-ball ou le handball.

A l’inverse, l’Inter CE HP a pu développer des sections sportives grâce à la présence d’équipements complémentaires sur la commune comme des salles polyvalentes permettant des pratiques de sport de combat ou encore la piscine (section de plongée).

Ainsi, chaque année, il existe des échanges de créneaux entre la ville, qui permettent à des associations sportives et des écoles de la commune d’avoir des créneaux complémentaires dans les installations HP et l’inter CE.

Ces échanges sont formalisés dans une convention sans échange financier en annexe de la délibération. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

DEL20221110_21
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –
Subventionnement des
associations eybinoises
ayant participé à
l'organisation du raid
d'Eybens le 18/09/22

La commune d'Eybens a organisé le dimanche 18/09/2022 un événement sportif multisports dont l'organisation était assurée par des agents du service des Sports et des membres des associations sportives.

Ce projet est l'aboutissement de plusieurs mois de travail collectif et s'inscrit dans le plan de mandat en poursuivant les objectifs suivants :

- Promouvoir l'activité physique pour tous et notamment auprès des Eybinois dans un but de santé et de loisir ;
- Fédérer le tissu associatif autour d'un projet commun ;
- Valoriser les espaces naturels de la commune et les faire redécouvrir aux habitants.

DEL20221110_21
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –
Subventionnement des
associations eybinoises
ayant participé à
l'organisation du raid
d'Eybens le 18/09/22

Ce raid multisports a été un franc succès du fait du nombre de participants (plus de 300) et les premiers retours des différents acteurs notamment des membres de l'organisation. Sur 2 parcours de différents niveaux, les participants ont pu pratiquer de l'escalade, de la course d'orientation ou encore du taekwondo et découvrir des lieux insolites tels que le vélodrome d'Eybens propriété de la Métro.

Au niveau de la cible, on constate qu'une majorité des participants sont venus en famille pour pratiquer les différentes disciplines dans un format ludique et non-chronométré.

DEL20221110_21
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –
Subventionnement des
associations eybinoises
ayant participé à
l'organisation du raid
d'Eybens le 18/09/22

Il est proposé de subventionner exceptionnellement les différentes associations ayant pris part à l'organisation, à hauteur de 300 € par association, soit un total de 2 400 €. Cette subvention doit également permettre que le projet s'inscrive durablement dans le calendrier sportif de la commune dans le cadre de la promotion du sport auprès de tous les publics.

Les associations concernées sont :

- Grenoble Métropole Cyclisme 38
- Les Archers du Château
- Handball Club Échirolles Eybens
- Taekwondo Eybens
- Eybens Escalade
- Eybens Tai Jitsu Club 38
- Joyeuse Boule Eybens
- Smash Club Tennis Eybens

La ville d’EYBENS est membre de la SPL OSER, société qui a pour objet, sur le territoire de la région ARA, d’accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique.

L’activité de la société SPL OSER se découpe en 6 domaines : les études, la maîtrise d’ouvrage, la contractualisation, la conception – réalisation, la réception des travaux, la maintenance des sites.

Pour l’exercice 2021, le chantier en cours à EYBENS est celui du quartier de l’Ecole du Bourg, le représentant de la ville d’EYBENS pour 2021 est Monsieur Pascal BOUDIER. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport de gestion 2021 de la SPL OSER.

DEL20221110_23
PATRIMOINE – Convention
de partenariat dans le cadre
de la mise en œuvre du
Programme CEE ACTEE

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies) est porteuse du Programme CEE ACTEE 2 destiné à accompagner financièrement des travaux de rénovation énergétique : réalisation d'études technico-économiques, maîtrise d'œuvre de chantiers, achat d'équipements de suivi de travaux.

Les Villes de Bourg en Bresse, de Caluire et Cuire, d'Eybens, de Grenoble ont déposé une candidature commune, portée par la SPL OSER. Cette candidature a été retenue par le Jury du Programme CEE ACTEE 2.

À la suite de la sélection de cette candidature commune, une convention de partenariat est mise en place entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- De valider la mise œuvre du dossier de candidature retenu par le jury CEE PACTE 2,
- De valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par la SPL OSER,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération,
- D'autoriser le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par le groupement.

Janvier - ATTRACTIVITÉ ET RÉSILIENCE : UN PACTE ÉCONOMIQUE LOCAL

Au travers de ce Pacte, tous s’engagent à mener des actions concrètes en matière de transitions écologiques, énergétiques, numériques et sociétales, en faveur de la résilience et à l’attractivité du territoire.

Février - RECYCLAGE ET RÉEMPLOI UNE DÉCHÈTERIE “NOUVELLE GÉNÉRATION” DE PLUS (Echirolles)

Mars - CHALEUR RENOUELEBLE UNE NOUVELLE CHAUFFERIE BOIS SUR LE TERRITOIRE (Poisat)

Avril - RÉNOVATION URBAINE LE LABEL “ÉCOQUARTIER” DÉCERNÉ AUX VILLENEUVES DE GRENOBLE ET D’ÉCHIROLLES

Mai - CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE COSMOCITÉ · LES TRAVAUX SONT LANCÉS

Juin - SERVICES DE PROXIMITÉ OUVERTURE DE LA MACHINERIE À LA VILLENEUVE DE GRENOBLE

une conciergerie, un bar, une boutique

de vêtements d’occasion,

une “outilthèque”, une imprimante 3D,

un frigo solidaire, un repair café



DEL20221110_24
AMENAGEMENT URBAIN ET
INTERCOMMUNALITE –
Présentation du rapport
d'activité et du Compte
administratif de Grenoble-
Alpes Métropole – Exercice
2021

Juillet - BIODIVERSITÉ POLLUTION LUMINEUSE : 24 COMMUNES S'ENGAGENT À MODERNISER LEUR ÉCLAIRAGE PUBLIC

Septembre - SECONDE VIE RÉEMPLOI : LANCEMENT DE “DONNERIES”
DANS QUATRE DÉCHETTERIES

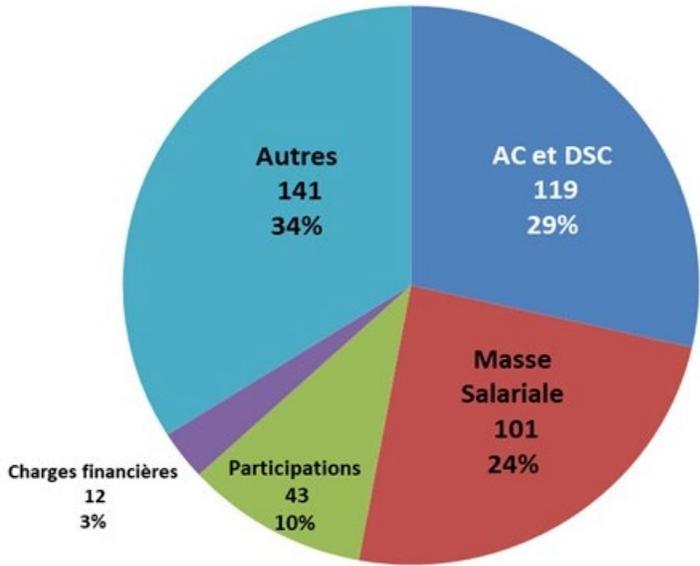
Octobre - SOLIDARITÉ ACCUEIL DES RÉFUGIÉS AFGHANS : ACCORD ENTRE L'ÉTAT ET LA MÉTROPOLE

Novembre - TRANSFORMATION URBAINE PROJET URBAIN GRANDALPE : DÉCONSTRUCTION DE L'AUTOPONT MARIE REYNOARD

Décembre - SERVICES PUBLICS CRUE, COULÉES DE BOUE, GLISSEMENTS DE TERRAIN... LES SERVICES MÉTROPOLITAINS SUR LE FRONT À LA VEILLE DU JOUR DE L'AN.



Budgets consolidés - Dépenses réelles de fonctionnement 2021
en M€ hors double comptes (masse salariale et dette)



Maintien des taux

CFE : 31,09 %
TH : 8,57 %
TEOM : 8,30 %
FB : 1,29 %
FNB : 6,87 %

**DEL20221110_24
AMENAGEMENT
URBAIN ET
INTERCOMMUNAL
ITE - Présentation
du Compte
administratif de
Grenoble-Alpes
Métropole -
Exercice 2021**

Recettes de fonctionnement (tous budgets) : 559 M€ (+ 2,8%)

- Dont 300 M€ de fiscalité (nouvelle recette TVA en remplacement TH = 54 M €
- Pouvoir de taux sur CFE et , TEOM et TFB et FNB uniquement (108 M€)
- Une dépendance vis-à-vis de l'Etat qui s'accroît (recettes figées voire en baisse).

Dépenses de fonctionnement (tous budgets) : 417 M€ (+1,4%)

- Dépenses contraintes (contributions syndicales, AC et DSC) : 162 M€
- Masse salariale : 101 M€ (+ 2,3%)

Investissements 2021 : 193 M€ (rappel objectifs PPI 260 M€/an)

- Un PPI ambitieux mais qui subit des retards dans les réalisations (exemple Chronovélo Grenoble/Eybens).
- **Endettement : 675 M€**
 - Un endettement très mesuré : ratio de désendettement inférieur à 7 ans

Des marges de manoeuvre sur le budget principal

Epargne nette de **30,6 M€** (contre 29 M€ en 2020 et 30 M€ en 2019) soit :

- un taux de marge de **8 %**,
- soit **23 %** d'autofinancement des investissements

Territoires 38

Composition :

Mr BARBIER Jean Pierre : Président du Conseil
Administration et Directeur Général

Actionnaires les plus importants : Le Conseil
Départemental 38, la ville de Grenoble et Grenoble Alpes
Métropole soit 70% de l'actionnariat et les communes
iséroises pour 30%

Eybens représente 1.86% de l'actionnariat

Objet de la Société :

- Etude et réalisation de projets d'aménagement pour les collectivités
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat et réaliser des équipements collectifs

Activité opérationnelle en 2021 :

Maintien d'un positionnement sur l'activité immobilière pour son propre compte

Stock de promesses de ventes au 31/12/2021 : 6,8 millions d'euros

Des prises de participation principalement pour le logement

Impact crise sanitaire :

Le COVID 19 n'a pas eu d'impact sur les comptes 2021

Résultats financiers :

Bénéfice de 820647,82 E en forte hausse /2020

Aucune dette financière à moyen / long terme

Bonne rentabilité financière en 2021 : 11,41% contre 4,73 % en 2020

Orientations de la société :

Conformes à celles définies dans le cadre stratégique 2018/2021

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport de l'Assemblée Générale de Territoires 38 pour l'année 2021



DEL20221110_26
PATRIMOINE – Cession par
l'EPFLD (Etablissement
Public Foncier Local du
Dauphiné) sur le marché
immobilier privé des
parcelles 1 rue Le Nôtre

Rappel : fin de portage par l'EPFL du Dauphiné sur ce bien acquis à la demande de la commune garante.

La délibération du 19 mai 2022 a acté le fait que ce bien ne pouvait faire l'objet d'une utilisation conforme aux objectifs de la préemption, notamment du fait de l'existence d'un lotissement, qui rendrait très compliquée toute nouvelle opération immobilière, soit neuve, soit de réhabilitation pour diviser la maison en logement sociaux.

L'EPFL a été autorisé à mettre en vente cette maison sur le marché privé.

Une seule offre d'acquisition a été proposée, à 348 000 €, qui rentre dans la fourchette des estimations,.

Ce prix permet à la commune de ne couvrir aucun déficit.

Demande d'autorisation du Conseil Municipal afin de permettre à l'EPFL de céder le bien au prix convenu

- Motion de la commune d'Eybens

- Le Conseil municipal de la commune d'Eybens,

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. Communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€. Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités. Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal. Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

**DEL20221110_27 MOTION –
Motion de l'association des
maires de France sur les
finances locales**

- **Motion de la commune d'Eybens**

- **Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.**

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'État n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

**DEL20221110_27 MOTION –
Motion de l'association
des maires de France sur
les finances locales**

• **Motion de la commune d'Eybens**

La commune d'Eybens soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif notamment sur les points suivants :

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022.
- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

Concernant la crise énergétique, la Commune d'Eybens soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables

Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

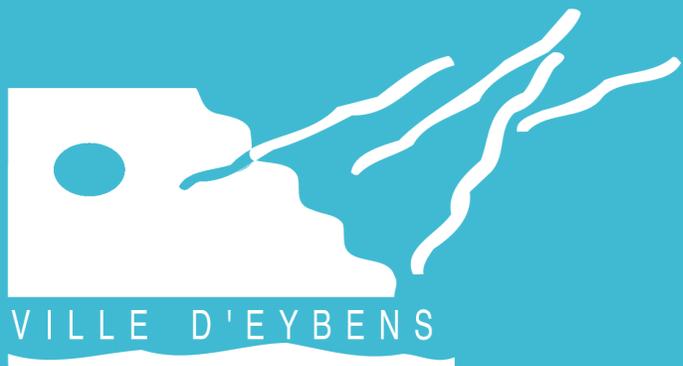
Concernant la commune d'Eybens les enjeux à ce jour sont estimés à

Près de 400 000 € par an sur la masse salariale

150 000 € pour 2022, 235 000 € pour 2023 pour l'évolutions des couts énergétiques

La présente délibération sera transmise au préfet de l'Isère Laurent PREVOST, à la Députée de notre circonscription Madame Cyrielle CHATELAIN et aux Sénateurs de l'Isère.

Questions / interpellations



**Prochain Conseil municipal –
Jeudi 15 décembre à 18h**

Merci de votre participation

